RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01556
Numéro SIREN : 391 027 620
Nom ou dénomination : ABMI GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 5522

"ABMI GROUPE"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 532 862,12 €
Siège Social : Immeuble Espace vauban – 33-37, Boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
R.C.S. VERSAILLES B 391 027 620

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le douze décembre,

A onze heures,

Les associés de la Société "ABMI GROUPE", Société par actions simplifiée au capital de 1 532 862,12 €, divisé en 95 268 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à GUYANCOURT (78280) – Immeuble Espace Vauban – 33/37, Boulevard Vauban.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent ..95..268.. actions sur les 95 268 actions ayant le droit de vote.

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des Actions, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques DAVID, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent à l'Assemblée.

Monsieur Gilles LANGE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent à l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique BAUJARD, Directeur Général.

Madame Solange LEROUX accepte les fonctions de Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SL J.1

Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°5522 en date du 22/02/2019

ORDRE DU JOUR

• Constatation de la démission de Monsieur Pierre ARBOUIN, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, en date du 06 février 2018 et ratification de son remplacement automatique par son suppléant, Monsieur Gilles LANGE,

• Nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Gilles LANGE, devenu titulaire,

• Questions diverses,

• Pouvoirs.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

• Les copies et avis de réception des lettres de convocation des Co-Commissaires aux Comptes,
• La feuille de présence et la liste des associés,
• Le rapport établi par le Président,
• Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Président.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission pour raisons de santé de Monsieur Pierre ARBOUIN, Commissaire aux Comptes titulaire, en date du 06 février 2018, ratifie la nomination automatique en son remplacement de Monsieur Gilles LANGE, né le 03 janvier 1961 à METZ (57), demeurant 4 rue Mont Grave- 91810 VERT LE GRAND, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

82 f.1

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la nomination de Monsieur Gilles LANGE en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes titulaire, l'Assemblée Générale, décide de procéder en son remplacement à la nomination d'un nouveau Co-commissaire aux Comptes Suppléant en la personne de la Société AGIF AUDIT & CONSEIL, sas au capital de 30 000 €, ayant son siège social 7 rue Meyerbeer – 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 529 545 485, laquelle nous a déjà donné son accord de principe, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les publications, dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à GUYANCOURT
Le 12 décembre 2018

Le Président
Monsieur Dominique BAUJARD

La Secrétaire
Madame Solange LEROUX